

Délibération n°1

*Objet : Rapport annuel sur
le prix et la qualité du
service public
d'élimination des déchets.
Année 2009*

Date de convocation :
01/06/2010

Date d'affichage :
01/06/2010

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
22

Nombre de votants :
22

L'an deux mille dix,

le 8 juin 2010 à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, KUHN, LUENGO, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CALVET, GRIMAL, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, M. LACOMBE suppléant de Mme PALMIE, M. PIERASCO suppléant de M. JOFRE, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA.

Excusés : Mesdames FERRERO, LAFARGUE, PARCELLIER, Messieurs CAZOTTES, CHERON, DUSSOCHAUT, GUTHMULLER, HEBRARD, QUET, LEY, MAUBERT, NOUGAYREDE.

Secrétaire de séance : Madame TAURAN.

Monsieur le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2009, établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Monsieur le Président propose d'adopter ce rapport et de le soumettre pour approbation aux collectivités adhérentes. Il précise que ce rapport sera à la disposition du public du SIEEOM du Sud-Quercy.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2009 présenté par son Président,
- **Dit** que ce rapport sera adressé aux collectivités adhérentes pour adoption,
- **Dit** que ce rapport sera à la disposition du public du SIEEOM du Sud-Quercy.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE